

Lors du CSE du 9 avril 2026, la direction a présenté les résultats financiers 2025. Et contrairement à une grande majorité des travailleurs, Fleury Michon s'est enrichie en 2025. Et pourtant :

RICHESSES PRODUITES PAR LES TRAVAILLEURS : 836,4 M €
RICHESSES PRODUITES PAR LA FAMILLE GONNORD : 0,00 €

Cet affichage est consultable en flashant le QR Code



RESULTATS 2025

Le Chiffre d'Affaires est en hausse de 3,6 % par rapport à 2024 et atteint **836,4 millions €**. C'est la première fois que le groupe atteint ce niveau, avec un périmètre plus restreint (fermeture de Plélan, vente de Room Saveurs...)

Répartition C.A. par pôle d'activité en M€ :

	2025	2024
GMS France	689,8	672,4
International	110,9	100,6
Autres secteurs France	35,7	34,0
TOTAL	836,4	807,0

Éléments du compte de résultat :

En Millions €	2025	2024
Chiffre Affaires	836,4	807,0
Résultat opérationnel courant*	12,2	12,3
Résultat Net consolidé	13,6	47,8**
Trésorerie de clôture	189,00	222,8

*Le résultat opérationnel courant traduit les gains que l'entreprise génère grâce à son activité.

**Le résultat net inclut la vente de Platos.

Ces éléments sont issus du communiqué publié par l'entreprise et disponible sur son site internet : <https://www.fleurymichon.fr/informations-financieres-relation-investisseurs-finance>

INTERESSEMENT – PARTICIPATION

Lors de cette réunion, la direction a communiqué les montants des primes de participation et d'intéressement, **pour un salarié à temps plein et présent toute l'année 2025 :**

Participation : 0,00 € brut. Intéressement UES : 0,00 € brut.

Intéressement groupe : 335,00 € brut.



Lors de la négociation de l'accord intéressement, la CGT avait mis en garde les organisations syndicales CFDT, FO et la CFE/CGC que leur signature ne permettrait pas un meilleur partage des richesses. A la lecture des montants annoncés, nous ne pouvons que constater que nous avons raisons.



La CGT avait proposé la trésorerie comme critère de déclenchement de la prime d'intéressement groupe. Si elle avait été suivie par les autres O.S. et la direction sur cet élément, chacun d'entre nous aurait bénéficié d'environ 2700 € de prime au lieu de 335 €.

La signature CFDT-FO-CFE/CGC coûte cette année environ 2400 € à chaque travailleur. Ce sont 2400 € confisqués aux salariés.

C'est un choix politique qui dit clairement : protéger les dividendes, sécuriser les intérêts de la famille Gonnord, verrouiller le partage des richesses.. et laisser les travailleurs avec 335 € là où il y avait 2700 € possibles.

DIVIDENDES



Compte tenu de ces très bons résultats, le 3 juin, le conseil d'administration proposera aux actionnaires un dividende à 1,35 € par action. Cela représente un montant global de près de 6 millions d'euros dont près de 4 millions € pour la famille Gonnord.

PRIME PARTAGE DE LA VALEUR (PPV)

Lors de la réunion, la direction a annoncé le versement d'une prime d'un montant **maximum de 300 €** pour les salariés CDI et CDD présents au 31 mars avec un minimum de trois mois d'ancienneté. **A savoir que le montant de la prime est proratisé au temps de présence. De plus, la décision unilatérale de l'employeur encadrant le versement de cette prime ne prévoit pas la possibilité de la placer en CET.**

Alors que certains se disent satisfaits de cette prime, pour la CGT c'est une parfaite illustration du mépris de classe. Face à l'explosion des prix, la direction nous propose une prime ponctuelle comme s'il s'agissait d'un geste commercial pour acheter une paix sociale. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette « Aumône patronale ».



La direction veut "partager la valeur" ? Très bien. Qu'elle commence par augmenter les salaires.

Nous ne nous contenterons pas d'une prime qui disparaît aussi vite qu'elle arrive. Nous voulons ce qui nous revient : des salaires dignes, durables et indexés sur la réalité.

Ces chiffres, communiqués par l'entreprise, démontrent la malhonnêteté dont a fait preuve la direction lors des NAO. Contrairement à ce qu'elle voulait nous faire croire, l'entreprise n'aurait eu aucune difficulté pour augmenter tous les salaires mensuels de 200 €.

Pour rappel, les 10 plus hautes rémunérations devraient voir leur salaire augmenter en moyenne de 300 € bruts mensuels.



Salariés, mobilisons-nous et créons le rapport de force nécessaire, pour imposer à notre direction, une réouverture des NAO, afin que le fait de s'enrichir de son travail ne soit pas réservé exclusivement à nos cadres dirigeants.



Syndiquez-vous :
<https://cgtfleuryrichon.syndicatcgt.fr/>

